

# Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Ha 730**  
Résidentielle faible densité



<b>USAGES</b>	<b>Habitation</b>	unifamiliale	h1	●	●				
		bi et trifamiliale	h2	●	●				
		multifamiliale	h3						
		multifamiliale collective	h4						
		maison mobile	h5						
	<b>Commerce</b>	détail et services de proximité	c1						
		détail et serv. prof. et spéc.	c2						
		hébergement	c3						
		restauration	c4						
		diver. et act. récréotouristiques	c5						
		détail et de serv. contraignants	c6						
		débites d'essence	c7						
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8						
		gros, lourds et act. para-indust.	c9						
	<b>Industrie</b>	prestige	i1						
		légère	i2						
		lourde	i3						
		extractive	i4						
	<b>Institt., public &amp; communautaire</b>	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1			●			
		institutionnel et administratif	p2						
communautaire		p3							
infrastructures et équipements		p4							
<b>Agricole</b>	culture du sol	a1							
	agriculture, forest. et sylviculture	a2							
	élevage	a3							
	élevage en réclusion	a4							
<b>Aire nat.</b>	conservation	n1							
	récréation ext.	n2			●				
<b>NORMES PRESCRITES</b>	<b>Structure</b>	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	<b>Marges</b>	avant (m)	min.	4	10				
		latérale (m)	min.	4	8				
		latérales totales (m)	min.	8	16				
		arrière (m)	min.	4	8				
	<b>Bâtiment</b>	largeur (m)	min.	7,3	7,3				
		hauteur (étages)	max.	2	2				
		hauteur (m)	max.	11	11				
		superficie de bâtiment au sol (m <sup>2</sup> )	min.	53	53				
		superficie de plancher (m <sup>2</sup> )	max.						
	<b>RAPPORT</b>	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	15	10				
		nombre de logement à l'hectare	max.						
		espace naturel (%)		10	60				
<b>TERRAIN</b>	largeur (m)	min.	25	50					
	profondeur (m)	min.		50					
	superficie (m <sup>2</sup> )	min.	1500	3000					
<b>DISCRET</b>	P.I.I.A.		●	●	●				
<b>DISP. SPÉC.</b>			(1) (3)	(2) (3)	(3)				
			(4)	(4)	(4)				
			(5)	(5)	(5)				

## USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

Usage spécifiquement permis :

Usage spécifiquement exclu :

## DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (1) terrain partiellement desservi
- (2) terrain non desservi
- (3) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale
- (4) lotissement art. 26 - Largeur minimale d'un terrain le long de la route 117
- (5) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau

## AMENDEMENTS